

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

**AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS PAR LA PREFECTURE DE LA
REGION NOUVELLE-AQUITAINE DE TRAVAILLEUR HANDICAPE PAR LA
VOIE CONTRACTUELLE POUVANT DEBOUCHER SUR UNE
TITULARISATION EN CATEGORIE B – session 2019**

La préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine organise, au titre de l'année 2019 le recrutement de travailleur handicapé conformément à l'article L. 323-3 du code du travail, pouvant déboucher sur une titularisation en qualité secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, pour le périmètre préfecture - région Nouvelle-Aquitaine.

1 poste est offert pour la région Nouvelle- Aquitaine, localisé à la préfecture de la Vienne à Poitiers (86).

Poste à pourvoir : Poste administratif au sein de la préfecture de la Vienne

Ce recrutement pour un poste de catégorie B, est ouvert aux candidats remplissant l'ensemble des conditions générales suivantes, requises pour accéder aux emplois publics de l'Etat :

- Etre titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme de niveau IV ;
- Posséder la nationalité française, ou être ressortissant d'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- N'avoir aucune mention au bulletin n° 2 du casier judiciaire incompatible avec l'exercice des fonctions ;
- Bénéficier de l'obligation d'emploi (article L. 323-3 du code du travail)

Constitution du dossier de candidature :

- ✓ 1 formulaire d'inscription
- ✓ 1 copie du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV
- ✓ 1 curriculum vitae précisant l'état civil, le parcours d'études et le parcours professionnel détaillé
- ✓ 1 lettre de motivation
- ✓ 1 copie de la notification COTOREP ou CDAPH reconnaissant la qualité de travailleur handicapé ou tout document justifiant de l'obligation d'emploi reconnue à l'égard de l'intéressé
- ✓ 1 copie recto verso d'une pièce d'identité
- ✓ 1 attestation sur l'honneur précisant que le candidat n'appartient pas à un corps de la fonction publique
- ✓ 1 enveloppe libellée au nom, prénom et adresse affranchies au tarif simple

Les formulaires d'inscription peuvent être retirés :

- à la préfecture de la Gironde, - DRHAF - bureau régional des ressources humaines – 2, Esplanade Charles de Gaulle - CS 41397 - 33077 BORDEAUX CEDEX ou par courrier, en joignant à la demande une enveloppe au format A4 affranchie au tarif lettre en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g et libellée aux nom, prénom et adresse du candidat ;
- par téléchargement, sur le site Internet des services de l'Etat en Gironde : www.gironde.gouv.fr
- par téléchargement, sur le site Internet des services de l'Etat en Vienne : <http://www.vienne.gouv.fr/Publications/L-Etat-recrute-avis-de-concours>

Date limite de dépôt des dossiers de candidature par voie postale

uniquement : 12 juin 2019

Délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi

A adresser à :

PREFECTURE DE LA VIENNE

DRHM/BRHDAS

7 place Aristide BRIAND

CS 30589 - 86021 POITIERS

Procédure de sélection et recrutement :

Calendrier prévisionnel

<i>Date limite de candidature</i>	12 juin 2019
<i>Entretiens</i>	Début septembre
<i>Affectation</i>	1 ^{er} octobre 2019

Une commission sera chargée de sélectionner les candidatures.

Seuls seront convoqués à l'entretien professionnel les candidats dont les dossiers auront été retenus par la commission de sélection. Chaque candidat sera convoqué individuellement. L'entretien aura lieu à Poitiers.

A l'issue de cette procédure, la commission établira la liste des candidats déclarés admis.

Les candidats recrutés, sous réserve de la présentation d'un certificat médical d'aptitude physique établi par un médecin agréé, bénéficieront d'un contrat de droit public d'un an. A l'issue, ils auront vocation à être titularisés après avis favorable de la commission administrative paritaire du corps concerné. A défaut, le contrat pourra ou non être renouvelé pour une durée maximale d'un an.

Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés :

- au bureau régional des ressources humaines à la préfecture de la Gironde - Tél : 05 56 90 60 78
- au bureau des ressources humaines, du dialogue et de l'action sociale à la préfecture de la Vienne – Tél : 05 49 55 70 19 / 05 49 55 71 10

Bordeaux, le 13 MAI 2019

LA PRÉFÈTE,

Pour la Préfète et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines
et des Affaires Financières,

Claudette JAY